

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

Délégation à la gestion,
aux moyens
et aux ressources,
Direction des
ressources humaines

Réf : CHS du 04/02/2013

La Roche-sur-Yon le 08 février 2013

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité extraordinaire du 4 février 2013

Etaient présents

MEMBRES DU CHS :

➤ **Pour les élus :**

Roland GUILLET
Marie- Noëlle MANDIN
Patrick DINEL

➤ **Pour les représentants de l'administration :**

Claudie TRICOIRE
Jean-Luc BOURDET

➤ **Pour les représentants du personnel :**

Jacques RABAUD (FO)
Laurent SOL (FO)
Aurore BROSSARD (CGT)
Yves LECLAIRE (CGT)
Sylvie MARTIN (CGT)
Patrice TOUVRON (CFDT)
Laurent VINCENT (CFDT)
Anne-Marie BELIARD (SUD)

MEMBRES de droit :

- **Pour la médecine professionnelle :** Docteur Sophie DRUKKER
- **Pour le service prévention hygiène et sécurité du travail :** Muriel KASPAR, Béatrice PERRIER

Invité :

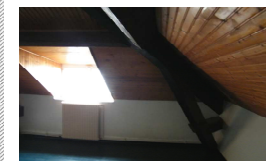
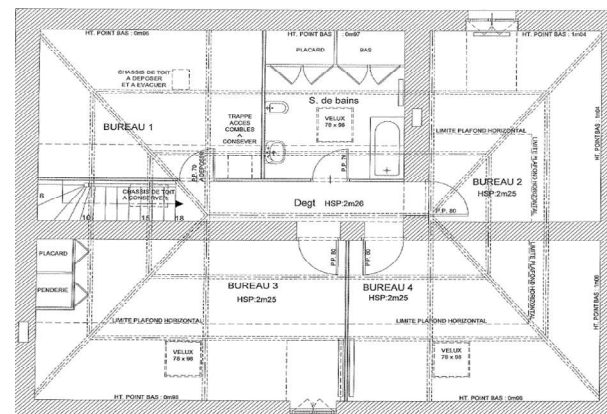
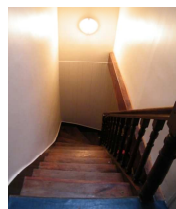
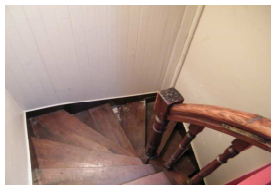
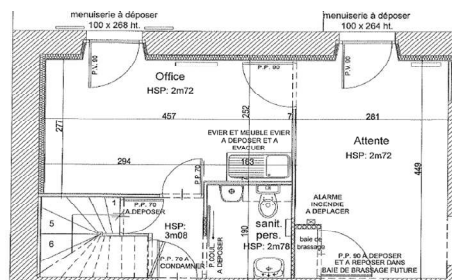
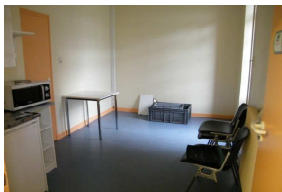
- Cyrille RAFFIN

Etaient excusés

Anne VALIN, Françoise GRIVEL, Patricia CEREIJO, Emmanuel GROS, Lisiane GUIBERT, Stéphane IBARRA, Joël MENEGHETTI, Ariane LOWE, Alain GABORIAU (CGT) Laurent GROLLEAU (SUD), Elisabeth TESSON (CFDT), Maryline GABORIEAU (CFDT).

SYNTHESE DE LA REUNION CHS EXTRAORDINAIRE du 4 février 2013

VISITE DES FUTURS LOCAUX DU SERVICE PREVENTION ET SECURITE



INTRODUCTION

Le Président du CHS Mr Roland GUILLET, après avoir vérifié le quorum ouvre la séance à 15 h 48.

POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Roland GUILLET demande aux organisations syndicales de nommer un secrétaire de séance.
Suite à un tour de table, le secrétariat de séance sera assuré par Jacques RABAUD du syndicat FO.

POINT N°2 : Délocalisation du service hygiène et sécurité et de l'assistante sociale dans les locaux de la médecine du travail

Présentation du contexte par Muriel KASPAR :

- Locaux du service hygiène et sécurité et service social du personnel actuels réalisés en partenariat avec les agents il y a plus de 6 ans pour répondre au fonctionnement des deux services (secrétariat commun)
- Mise en place du guichet unique au niveau de la maison de la petite enfance (pour avril 2013).
- Locaux du service hygiène et sécurité et service social proches des locaux de la maison de la petite enfance.
- Information le 20 décembre 2012 par la direction générale des services de la mise à disposition des locaux du service hygiène et sécurité et service social à la direction de la petite enfance et le transfert des bureaux des services dans les locaux de la médecine du travail.

Visite des locaux et explications des travaux par Cyrille RAFFIN :

Lieu	Descriptif des travaux par Cyrille RAFFIN	Observations des membres du CHS
RDC	<u>Salle d'attente :</u> * Dépose d'une cloison pour l'accessibilité de l'escalier par la salle d'attente * Déplacement de la baie de brassage (en étude pour la mise en hauteur) * Mise en place d'une sonnette pour le secrétariat de l'assistante sociale	La salle d'attente commune à la médecine du travail et l'assistante sociale peut être problématique pour les agents. Le secrétariat de l'assistante sociale à l'étage est problématique pour l'accueil des agents.
	<u>Bureau de l'assistante sociale du personnel :</u> * Enlèvement du bloc évier * Isolation acoustique des parois et portes * Remise en peinture	Difficulté de fonctionnement du fait de l'éloignement du secrétariat
	<u>Bureau de l'assistante médicale :</u> * Enlèvement du bloc évier * Isolation phonique et condamnation de la trappe	RAS
	<u>Bureau de l'infirmière :</u> * Mise en place d'un placard accueillant le frigo (vaccins)	RAS
	<u>Généralités :</u> * Isolation acoustique et thermique/faux plafonds * Amélioration des performances thermiques par le remplacement de toutes les menuiseries (simple vitrage / double vitrage) extérieures (travaux validés en amont du projet).	Odeurs de moisissures et d'humidité. Questionnement sur la pollution intérieure des locaux

Lieu	Descriptif des travaux par Cyrille RAFFIN	Observations des membres du CHS
ETAGE	<u>Bureau 1, 2,3 et 4 :</u> * Mise en peinture des menuiseries, des plafonds et des murs. * Réfection des sols * Isolation thermique des parties basses * Création de placards sous pente (inférieur à 1 mètre) * Réfection des velux bureau 3 et 4 * Remplacement du velux bureau 1 * Remplacement des fenêtres bureau 2 et 3	Le manque de luminosité naturelle des locaux amènera les agents à avoir un éclairage artificiel en continu. Les pans inclinés réduisent l'espace de travail et génèrent un risque de heurt de la tête. La hauteur des placards amènera les agents à avoir des postures contraignantes. La température des locaux sur la période estivale peut être excessive (un membre du personnel demande que la collectivité s'engage à mettre en place une climatisation en cas de chaleur excessive des locaux l'été). L'évacuation incendie de l'étage : Comment les agents évacuent l'étage en cas de fumées dans l'escalier ?
	<u>Sanitaire :</u> * Mise en place d'un WC avec bloc évier * Réfection des placards pour l'agent d'entretien * Mise en place d'une VMC	RAS
	<u>L'escalier & le couloir :</u> * Isolation thermique de la montée du premier étage et du couloir * Renforcement de l'escalier * Ponçage et vitrification de l'escalier * Mise au norme PMR * Enlèvement des lambris et réfection des parois et plafonds * Amélioration de l'éclairage	La dangerosité de l'escalier a été mis en avant : pentu avec des marches peu profondes. L'accessibilité PMR est soulevé.

Observations faites par les membres du CHS après la visite des futurs locaux et des locaux actuels :

- Difficulté d'accessibilité des locaux au premier étage
- Qualité de l'accueil physique des agents diminuée et difficile
- Manque de luminosité
- Températures des locaux incertaines en été/hiver
- Proposition de retravailler de manière collaborative avec les services de la ville et de l'agglomération sur les plans, pour optimiser le choix en terme d'organisation des services, de la qualité d'accueil des agents et des usagers, des conditions de travail des agents et du coût des travaux
- ...

Mise au vote du projet par le Président du CHS Roland GUILLET : Projet non approuvé

- Pour le projet : 1 membre représentant les élus et 1 membre représentant de l'administration : 2 membres
- Abstention : 2 membres représentants les élus
- Contre le projet : 5 membres représentants du personnel

Les organisations syndicales ont manifesté leur désaccord sur le projet et demandent l'organisation d'une réunion intersyndicale dans un délai bref
Les organisations manifestent leur mécontentement sur le déroulement des prises de décisions.
Demande de la CFDT de mettre au compte rendu l'extrait du CHS du 13 décembre 2005 relatant la même situation.

Le secrétaire de séance

Jacques RABAUD

Le Président du CHS

Roland GUILLET

POINT N° 2 : Présentation des projets d'aménagement

Madame TRICOIRE présente les 3 projets d'aménagement :

- le projet de la Maison de quartier des Forges.

Il consiste en la rénovation de la cuisine et l'extension de l'accueil avec la construction de 2 bureaux. Ce réaménagement permettra la création d'un local ménage.]

Monsieur LECLAIRE souhaite savoir si ce local va servir à l'agent d'entretien ou aux personnes de la maison de quartier.

Madame TRICOIRE précise que ce local va servir à l'agent d'entretien de la Maison de Quartier et que tous les équipements nécessaires à cet agent seront mis en place.

- Les futurs locaux de la médecine du travail, du service hygiène et sécurité et de l'assistante sociale du personnel situés rue Paul Doumer, à côté de la Maison de la petite enfance.

Des transformations vont être faites car à l'origine ce bâtiment était prévu pour les astreintes des médecins libéraux afin de soulager le service des urgences. Le rez-de-chaussée est constitué d'un sas d'entrée, d'une salle d'attente, de deux bureaux pour 2 médecins, d'un bureau pour la secrétaire, d'un sanitaire handicapé et d'une salle de repos. A l'étage, on trouve 4 bureaux à aménager : un pour l'assistante sociale, un pour la secrétaire, un pour l'animateur sécurité, et un autre pour l'ingénieur sécurité et un sanitaire.

Madame BRANDI fait remarquer que les bureaux à l'étage, une fois aménagés, auront une superficie moyenne d'environ 7...m². De plus, le problème de la confidentialité risque de se poser. D'autre part, les agents qui voudront venir voir l'assistante sociale devront passer par la salle d'attente de la médecine du travail et devront attendre dans le couloir de l'étage car il n'y a pas de salle d'attente prévue pour ce service. Les frais de cet aménagement sont très élevés. **Madame BRANDI** précise que d'autres solutions pourraient être trouvées.

Monsieur ROBERT précise que la CFDT adhère complètement avec ce qui vient d'être dit et souhaiterait que les observations de la médecine du travail soient prises en compte.

Monsieur LECLAIRE ajoute que l'aménagement de ce local répond à un réel besoin de la médecine du travail. Sur la configuration des lieux, il précise que ce bâtiment est non accessible aux personnes à mobilité réduite et qu'il n'y a pas de sanitaire différent pour les hommes et pour les femmes. Concernant le placard pour l'agent d'entretien, il propose que l'ouverture de la porte soit mise dans l'autre sens afin d'obtenir plus de place de stockage. Concernant le secrétariat de la médecine du travail, il précise que ce serait bien de le doter de matériel plus moderne et mieux adapté et de prévoir un aménagement pour les analyses d'urine.

Le Docteur LECOMPTE précise que l'aménagement pour réaliser les analyses d'urine a été prévu avec la création d'une paillasse.

Le docteur JOGUET se réjouit du projet concernant la médecine professionnelle car cela fait de nombreuses années qu'elle sollicite un changement de locaux. Concernant le mobilier, elle précise qu'une concertation va avoir lieu avec le service bureautique afin de mettre en place un système de stockage plus adapté et plus moderne.

Monsieur VIOLAIN confirme que cela fait de nombreuses années que la médecine professionnelle souhaite déménager car les locaux actuels ne répondent en aucun cas aux besoins de chacun. Il ajoute que suite au désengagement des médecins libéraux concernant les locaux rue Paul Doumer, la mairie a saisi cette opportunité. Il précise que le choix de la localisation a été fait afin de regrouper les missions d'hygiène, de sécurité et de prévention qui font partie des priorités de la politique des ressources humaines.